



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Rennes, le mardi 9 juin 2020.

Lettre ouverte aux parlementaires breton.ne.s pour interdire le paillage plastique du maïs, pratique non agro-écologique

Madame la sénatrice, madame la députée,

Monsieur le sénateur, monsieur le député,

Entre 8 000 et 10 000 has de terres sont implantées en « maïs plastique » tous les ans en Bretagne.

La forte utilisation de plastique dans ce processus cultural est en contradiction avec les objectifs de réduction de consommation de plastiques par les agriculteurs.

La plastification des terres à grande échelle favorise l'imperméabilité des sols et, par conséquent, leur érosion.

Cette pratique induit des traitements exclusivement chimiques, le désherbage mécanique n'étant pas possible.

Les microparticules issues de la dégradation du plastique se retrouvent durablement dans les sols mais aussi dans les cours d'eau et dans les océans.

Cette technique, à l'instar des pesticides chimiques, est au service d'une agriculture productiviste rendant les agriculteurs ultra-dépendants aux intrants et les mettant au service de la filière. C'est encore une dérive de l'agriculture industrielle, puisque cette technique n'est pas indispensable à la culture du maïs.

L'agriculture, y compris bio, est une forte utilisatrice du plastique (maraichage, enrubannage,...) mais

- Ce ne sont pas les mêmes surfaces engagées
- La plupart des productions ont entamé une réflexion, voire développé des alternatives pour en utiliser moins, ou permettre une réutilisation ou un recyclage de ce plastique... prise de conscience et remise en cause qui n'existent absolument pas chez les promoteurs du « maïs plastique »

A l'heure d'une nécessaire transition des pratiques agricoles, le paillage plastique du maïs est aux antipodes des objectifs de l'agroécologie.

La Confédération Paysanne Bretagne considère que cette pratique n'a plus sa place sur notre territoire.

Les pouvoirs publics doivent mettre fin à cette incohérence, et nous vous demandons en tant que législateurs de porter au niveau national la nécessité d'une interdiction de cette pratique.

Restant à votre disposition pour approfondir le sujet, nous vous prions d'agréer, mesdames et messieurs les député.e.s et sénat.eurs.rices, nos salutations syndicales.

Jean-Marc THOMAS
Porte-parole régional

Vos contacts :

Jean-Marc THOMAS Porte-parole régional : 06.77.86.36.96	Eric DUVERGER Secrétaire Général régional : 06.74.48.92.37	Anne TRAVERT Animatrice régionale : 06.60.74.65.81
--	---	---